

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE



Le Maire de la Ville de LEFOREST
Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Route
Vu la demande présentée par Madame [REDACTED]
demeurant au 56 rue Jean Jaurès, 62790 LEFOREST, en
date du 24 Septembre 2024, relative à occuper le Domaine
Public pour le Stationnement d'un camion de travaux au droit
du 56 rue Jean Jaurès à Leforest.

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter les travaux au droit du chantier, du 56 rue Jean Jaurès à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

ARRÊTÉ N° 2024/119

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE RELATIF AU STATIONNEMENT D'UNE BENNE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Article 1 Madame [REDACTED] est autorisée à occuper le domaine public pour le stationnement d'un camion, Du Mercredi 25 Septembre 2024 au Lundi 25 Novembre 2024 Inklus soit pour une durée de Soixante (60) jour(s).

Le camion de travaux devra être stationnée sur les stalles de stationnement

Article 2 Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3 Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.

Article 4 Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.

Article 5 La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de Madame [REDACTED]

Article 6 Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.

Article 7 Madame [REDACTED]
Monsieur le Commissaire de Police
Le Service de la Police Municipale
Madame la Directrice Générale des Services
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le Site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 25 Septembre 2024.

Certifié exécutoire le 26/09/2024.

Le Maire
Christian MESIAI



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr

